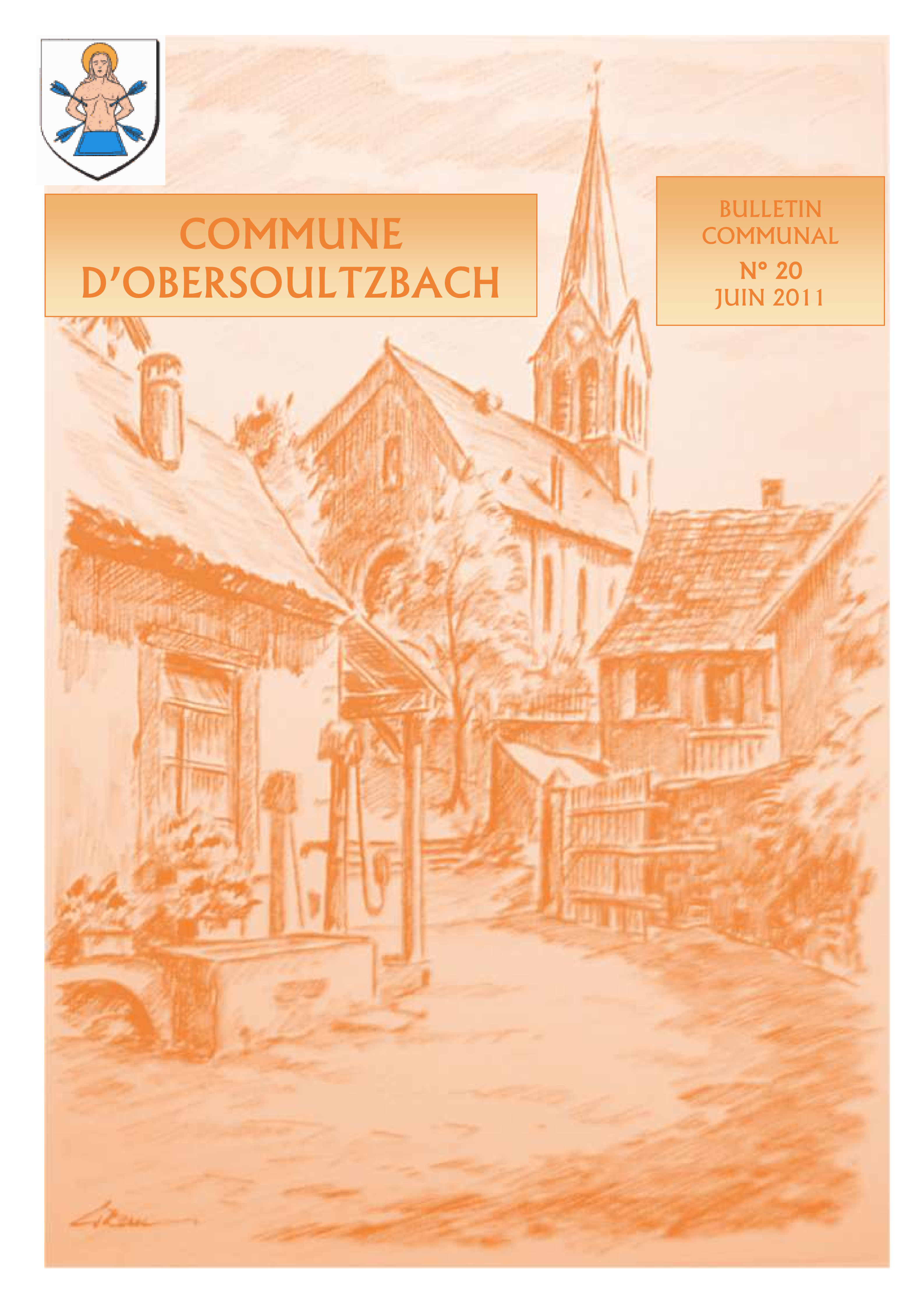


COMMUNE D'OBERSOULTZBACH

BULLETIN COMMUNAL
N° 20
JUIN 2011

▶ Le mot du maire

Le terrible tremblement de terre au large du Japon, suivi du gigantesque tsunami dévastant les côtes et endommageant la centrale nucléaire de Fukushima, provoquant une catastrophe nucléaire des plus graves a certainement été le fait marquant de ce début d'année. Face à ce tragique accident, les populations de plusieurs pays réclament désormais l'arrêt des programmes nucléaires. La forte médiatisation de l'affaire « DSK » et de ses multiples rebondissements a bien sûr également occupée une large partie de l'actualité. La campagne des élections présidentielles de 2012 s'est désormais invitée dans notre quotidien, et va dans les semaines et mois à venir prendre de l'ampleur.

La décision prise par l'inspection académique départementale de fermer une classe au sein du RPI, en l'occurrence la classe du CP à Obersoultzbach a été le thème fort de ces dernières semaines. Cette décision prise à notre insu, pour la raison que nous serons à la rentrée 2011 à 1 enfant en-dessous de la limite inférieure requise, soit 119 élèves pour 120 élèves requis, alors que nous approchons à nouveau les 130 élèves l'année suivante ne pouvait pas nous laisser indifférents. La forte mobilisation, autant des parents d'élèves que des élus (Député, Conseiller Général, maires des communes du RPI) a fait que les instances académiques soient revenues sur leur décision. Il est de notre devoir de garantir à nos enfants une scolarité de qualité et dans les meilleures conditions.

Le projet d'aménagement de l'espace entre l'école et la salle polyvalente va entrer dans sa phase de réalisation pendant les vacances scolaires d'été. Les conditions d'accès à la salle polyvalente, au terrain de jeux, tout comme à la salle de classe située en contrebas, devraient se trouver considérablement améliorées.

Comme annoncé dans le précédent bulletin, les travaux de remplacement de la conduite d'eau et des branchements dans la rue des Seigneurs sont toujours programmés pour cette année. Toutefois, en raison des retards sur les précédents chantiers et pour éviter de lancer les travaux en période hivernale, le SDEA pourrait être amené à décaler ces travaux sur le début de l'année 2012.

La sécheresse qui sévit depuis la fin de l'hiver sur notre région comme sur tout le pays touche beaucoup les agriculteurs, et avant tout les éleveurs. Par endroit le fourrage représente à peine la moitié de la récolte d'une année normale. Plusieurs départements ont d'ores et déjà pris des mesures de restrictions sur les consommations d'eau. Si nos sources sont relativement épargnées pour l'instant, il n'en demeure pas moins que la prudence soit de mise. Comme dit le dicton : l'eau qui coule ne revient pas !

Comme la presse régionale l'a souvent relaté ces derniers mois, la collecte et la facturation des ordures ménagères vont subir de profonds changements. En effet, la facturation à la levée dite « redevance incitative » entrera également en application chez nous en 2012.

Un article spécial dans le présent bulletin vous donnera d'ores et déjà les grandes lignes de cette nouvelle mesure.

Les associations, l'amicale des sapeurs-pompiers, la paroisse, le RPI, autant de structures qui ont su avec enthousiasme, passion et réussite animer la vie locale en cette première partie de l'année. Je les remercie pour leur engagement et leur souhaite pour leurs échéances à venir le même succès et soutien amplement mérités.

C'est l'été, le temps des vacances. Vous trouverez dans les colonnes de ce bulletin quelques bons conseils pour que votre départ en vacances se déroule dans les meilleures conditions. Mais que ce soit à l'ombre de leur jardin ou sous des horizons plus lointains, je souhaite à toutes et à tous de passer d'agréables vacances.

Bonne lecture…………….

Richard MULLER,
Maire d'OBERSOULTZBACH



Beaucoup de monde sur le nid cette année. En effet, 3 petits cigogneaux sont nés ce printemps. Nous leur souhaitons un bon envol.

SOMMAIRE

MAIRIE D'OBERSOULTZBACH
20 Rue Principale 67330 OBERSOULTZBACH
Tél./ Fax : 03 88 89 43 15
Tél.: 0 960 185 200

Courriel : mairie-obersoultzbach@wanadoo.fr
Site Internet : www.obersoultzbach.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 10H00 -12H00 et **Jeudi** : 16H30 -18H30

Site Internet :
www.obersoultzbach.fr

FERMETURE DE LA MAIRIE :

La mairie d'Obersoultzbach sera fermée du **18 au 29 juillet 2011 inclus** et du **22 août au 30 août 2011** inclus en raison des congés de la secrétaire.

Les permanences du lundi ne sont pas maintenues pendant la période estivale (juillet et août).

Pour toute urgence, veuillez vous adresser au Maire ou aux adjoints.

Attention

Carte d'identité, attestation d'autorisation de sortie du territoire Français pour mineur, permis de construire, déclaration préalable, élections..., autant de raisons de déclarer votre arrivée à la mairie de votre commune de résidence, car sans déclaration d'arrivée, aucune de ces démarches n'est possible.

Bulletin communal d'Obersoultzbach

Rédaction :

M. MULLER, Directeur de la rédaction et de la publication.
MM. FREY, CREUTZ, RITTER
Mmes HILD, DORN, LARIBI

Conception et réalisation :

Mairie d'Obersoultzbach

- DIFFUSION GRATUITE -

▶ L'ETAT CIVIL

LES NAISSANCES

<u>Le 17 janvier 2011</u>
Pacey KAUFFMANN - ALBERT
au foyer de Johnny ALBERT et Déborah KAUFFMANN

LES MARIAGES

Aucun mariage n'a été enregistré au cours du 1er semestre.



LES DECES

Le 13 avril 2011 : Mme Marcelle ERNST veuve KIRCHER - 55 ans

Le 14 mars 2011 : Mme Thérèse DIETENBECK veuve NASSOY - 82 ans

LES JUBILAIRES

JANVIER
Le 22 : Georges MARTIN (89 ans)
Le 28 : Marguerite RICHERT (90 ans)

MARS
Le 07 : Marie Catherine BALZER née SCHAEFFER (86 ans)

AVRIL
Le 17 : Louise FORTMANN née SCHWEICKART (85 ans)



MAI
Le 16 : Louise DECKER née RICHERT (84 ans)
Le 16 : Catherine RIEHL née SCHAEFFER (89 ans)
Le 31 : Frieda GUTH née VOEGTLING (81 ans)

JUIN
Le 1er : Yvonne HOFF née DECKER (80 ans)
Le 13 : Lina DIEBOLT-RICHERT née BALZER (90 ans)
Le 15 : Emma CLEISS née KIRCHER (81 ans)

LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue à

Mlle BONIN Aurore et M. CHIGOT Romain, domiciliés 13 rue des Bergers

Mme HAUPTMANN Stéphanie et sa fille Romane, domiciliées 21 rue Principale

M. DORSEMAINE Quentin, domicilié 27 rue Principale

Mlle ZIMMER Audrey , domiciliée 17 rue Principale

Mlle UFFLER Cindy et M.HAMM Christophe , domiciliés 4 rue Creuse

▶ LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous trouverez ci-après les démarches à accomplir pour obtenir vos titres d'identités :

LES TIMBRES FISCAUX SONT EN VENTE DANS LES BUREAUX DE TABAC ET À LA TRÉSORERIE.

I. LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE:

Pièces à produire pour une 1ère demande de Carte Nationale d'Identité (CNI) plastifiée :

Formulaire de demande à compléter en mairie.
1 acte de naissance ou passeport
2 photos d'identité
1 justificatif de domicile (facture ES, téléphone, contrat de location, quittance de loyer, avis d'imposition) de - 3 mois.
L'ancienne CNI périmée.

Si vous ne pouvez pas restituer l'ancienne carte d'identité au moment de la remise de la nouvelle CNI, **un timbre fiscal de 25 euros** vous sera demandé.
Le demandeur doit restituer l'ancien titre lors de la remise de la nouvelle CNI ou du passeport.

Jeunes majeurs résidant chez leurs parents : vous pouvez présenter comme justificatif de domicile, soit un justificatif à votre nom soit une attestation d'hébergement, c'est-à-dire une facture de vos parents avec la mention « Je soussigné M. ou Mme … certifie que mon fils, ma fille est domiciliée à mon adresse depuis le …. » et la carte d'identité du parent.

II. RENOUVELLEMENT DE LA CNI :

Deux cas se présentent :

1/ La CNI à renouveler est plastifiée ou non plastifiée mais valide ou périmée depuis **MOINS DE DEUX ANS.**

Produire les pièces suivantes :
CNI à renouveler ou passeport biométrique ou électronique en cours de validité
Formulaire de demande
2 photos d'identité
1 justificatif de domicile (facture ES, téléphone, contrat de location, quittance de loyer, avis d'imposition)
En cas de perte ou de vol : produire la déclaration de perte ou de vol

2/ La CNI à renouveler est plastifiée ou non plastifiée mais valide ou périmée depuis **PLUS DE DEUX ANS.**

Il est nécessaire de produire les mêmes pièces que pour une 1ère demande de CNI plastifiée.

III. LE PASSEPORT:

1ère demande de passeport sécurisé – Pièces à produire :

Formulaire de demande à compléter en mairie (Ingwiller).
La CNI plastifiée ou un acte de naissance
2 photos d'identité
1 justificatif de domicile (facture ES, téléphone, contrat de location, quittance de loyer, avis d'imposition) de - 3 mois.
L'ancien passeport périmé.

DROIT DE TIMBRES :

Si le demandeur fournit ses photos :

86 euros pour un majeur
42 euros pour un mineur de 15 ans et plus
17 euros pour un mineur de moins de 15 ans.

Si le demandeur ne fournit pas les photos :

89 euros pour un majeur
45 euros pour un mineur de 15 ans et plus
20 euros pour un mineur de moins de 15 ans

En cas de déménagement, la demande de changement d'adresse sur le passeport est gratuite.

IV. RENOUVELLEMENT DU PASSEPORT:

Pour le renouvellement d'un passeport, il est nécessaire de produire les mêmes pièces que pour le renouvellement d'une CNI –
se reporter au point II.
Les droits de timbres fiscaux restent les mêmes que lors d'une 1ère demande.

V. INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE:

Si vous êtes né en France et l'un au moins de vos parents est né en France, l'acte de naissance suffit à prouver la nationalité française.

Dans les autres cas, il existe plusieurs possibilités pour justifier la nationalité dans l'ordre de priorité ci-après :

Les documents attestant de la nationalité française :
une déclaration de nationalité : le document original ou une attestation de cette déclaration délivrée par le Ministère en charge des naturalisations.
ou un certificat de nationalité française.

OU
Les documents attestant de la possession d'état de français :

Il est nécessaire de produire 2 documents, concernant le demandeur ou ses parents, figurant dans la liste suivante :
Une CNI cartonnée ou un passeport manuscrit, **même périmés.**
Une carte militaire ou document attestant l'accomplissement des obligations militaires
Une carte d'électeur ou un document attestant de l'exercice d'un mandat électif ou un document attestant de l'appartenance à la fonction publique française

OU
Un certificat de nationalité française

▶ LISTE ELECTORALE-INSCRIPTION

Principe

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.
L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française. (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

Comment s'inscrire ?

Soit en se rendant à la Mairie avec les pièces exigées,
Soit par courrier en envoyant à la Mairie, le formulaire d'inscription et les pièces exigées,

Documents à fournir	Précisions et cas particuliers
Formulaire d'inscription	Disponible en Mairie ou sur http://vosdroits.service-public.fr/R16024.xhtml
Pièce d'identité	La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an. Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)
Justificatif de domicile	Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces : ♦ S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois ♦ S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent ♦ S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune ♦ Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

Dois-je me faire radier des listes électorales de la commune que je quitte ?

Non. La nouvelle commune où vous vous inscrivez prend en charge les démarches de radiation auprès de votre ancienne commune à l'aide de l'avis qui est établi lors du dépôt de la demande d'inscription et que vous signez. C'est cet avis qui vous évite de vous occuper personnellement de la radiation auprès de votre ancienne commune d'inscription.

Quand s'inscrire ?

Principe : avant le 31 décembre
Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2012, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2011 .

Cas particulier
Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection.



▶ Vie pratique

Point de Ramassage des bouchons-bonheur 67

Vous aussi participez à la collecte en déposant vos bouchons préalablement triés par catégorie (Exemple: séparer les bouchons plastiques des bouchons en liège = 1 type de bouchon/sac).



La collecte des bouchons aura lieu aux dates suivantes :

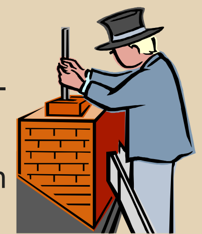
- 01 octobre 2011
- 07 janvier 2011

Le point collecte se situe à **l'atelier municipal.** Il est ouvert aux dates indiquées **de 17H à 18H**. Merci de ne pas déposer de bouchons devant l'atelier ou la mairie en dehors de ces horaires.
Merci de votre compréhension.

Collecte des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères se déroule tous les **lundis aux alentours de midi.**

Déposez vos conteneurs sur le trottoir
les lundis en matinée.



En cas de jours fériés ou autre organisation, une information vous avisera du changement par voie d'affichage, avis sur notre site Internet et par voie de presse locale.

Passage du ramoneur

Le ramoneur passe **2 fois** par an dans la localité.

Les tableaux d'affichages habituels et le site Internet de la commune vous informent de sa venue.

Les personnes désirant son intervention sont priées de se faire connaître en mairie au moment de l'affichage.

Le Parc Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) communique :

La charte des couleurs de façades

Pour vos futurs travaux relatifs au ravalement de façades, aux volets et ferronneries, pensez à la charte des couleurs éditée par le SYCOPARC .
La coloration des façades contribue tout autant à perfectionner le cadre de vie quand les couleurs sont bien choisies, qu'elle peut entraîner son altération quand elles sont utilisées sans considération du bien commun.
La plaquette est disponible en mairie sur simple demande.
L'architecte du parc délivre également des conseils gratuits.

Contact : Aurélie WISSER, architecte du parc - Tél. : 03 88 01 49 59



L'entreprise Fredy VOEGTLING et Fils vous informe du transfert de son activité à l'adresse ci-dessus.

Boulangerie NEUMANN



M. et Mme NEUMANN vous informent de la cessation prochaine de leur activité après avoir fait valoir leurs droits à la retraite.



Les vergers font partie intégrante du paysage de notre territoire. C'est pourquoi la Communauté de Communes du Pays de Hanau, en partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin et la Région Alsace, subventionne les propriétaires valorisant leurs vergers, ainsi :

- Les chantiers de tailles et d'entretien des arbres fruitiers sont subventionnés à 80% : en moyenne, le propriétaire paye moins de 10€ par arbre taillé !
- Les achats de plant d'arbres destinés à former un verger Haute-tige sont subventionnés à 50% (70% pour les plants destinés à former une haie en secteur de vergers).

Depuis le lancement du programme Hanau Vergers Traditionnel en 2010, ce sont près de 180 arbres qui ont été plantés, et surtout près de 800 arbres taillés ! Une réussite bien au-delà de toutes les espérances, qui démontre la passion des habitants du Pays de Hanau pour leurs vergers.
Ce succès n'aurait pas été permis sans la volonté de la Communauté de Communes qui à décidé de financer de manière encore plus importante le programme Hanau Vergers Traditionnel, afin de satisfaire le plus grand nombre de propriétaires.
Mais surtout, cette opération ne pourrai fonctionner sans le dévouement et le dynamisme des associations arboricoles et de leurs bénévoles.

Renseignements :

Communauté de Communes du Pays de Hanau

M. ULBRICH David
Tél. : 03 88 71 39 62

Courriel :
habitat@pays-de-hanau.com



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – ANNÉE 2010



Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA) :

PERIMETRE DE LA MODER

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide



Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.sante.alsace.fr rubrique votre santé / votre environnement / eau potable

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 89 24 81 74 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

Le SDEA – Périmètre de la Moder (8530 habitants)[1] est alimenté en eau par 6 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 29 novembre 2004 et disposent de périmètres de protection.
L'eau subit un traitement d'élimination de l'arsenic, de neutralisation et de désinfection aux ultra-violets avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés en sortie de la station de traitement, aux réservoirs et sur les réseaux de distribution.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

50 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

22 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires**.**
Taux de conformité : 100 %

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

22 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires**.**
Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Dureté : 8,1 °f (degré français)
pH : 8,1

Eau très douce (très peu calcaire) légèrement agressive et proche de l'équilibre.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

Teneur moyenne : 3,2 mg/l
Teneur maximale : 3,7 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité [2]
Chlorures : 250 mg/
Sodium : 200 me
Fluor : 1,5 mgA

Teneur moyenne en chlorures : 5,6 mg/l
Teneur moyenne en sodium : 3,8 mg/l
Teneur moyenne en fluor : 0,037 mg/l

(2) Valeurs guides établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution.

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2010, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre de La Moder est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.







LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

NITRATES : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

PESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

ARSENIC : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

ELEMENTS METALLIQUES : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

DURETE : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

SODIUM : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

CHLORURES : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

FLUOR: le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV) : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :
professionnel avant toute intervention.

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et faites-les changer s'il y a du plomb. Ne raccordez jamais l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique

Agence Régionale de Santé d'Alsace
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin) +33 (0) 3 89 24 81 74 (Haut-Rhin)



▶ AU REVOIR MYLÈNE

Après 10 années passées en tant que secrétaire de mairie de la commune d'Obersoultzbach, Mlle Mylène MARTINO a pris son envol à la fin du mois de mars dernier. A l'occasion de son départ, une sympathique petite réception a été organisée à la salle polyvalente.



Le maire Richard MULLER, entouré de ses adjoints et des conseillers municipaux a eu le plaisir de saluer parmi les invités M. Pascal GASS, comptable du trésor de Bouxwiller ; M. Bernard BRUMBTER, président de la communauté des communes du Pays de Hanau ; Mme Anne-Sophie WILLER-LUX représentant le Conseiller Général ; les maires et secrétaires de mairie des communes voisines ainsi que les représentants du monde associatif.

Mlle MARTINO avait été embauchée en septembre 2001 à raison de 20 heures par semaine suite au départ en retraite de M. Ernest ENGELMANN. Pour faire face à l'accroissement de la charge de travail, la durée hebdomadaire a toutefois été portée à 28 heures à partir du 1er octobre 2006. A l'époque Mlle MARTINO travaillait également à temps partiel à la mairie d'Obermodern.-Zutzendorf.

Dans son vibrant discours, le maire fit un rapide tour d'horizon des dossiers traités et cita parmi les plus importants: l'élaboration de la carte communale, la transformation de l'ex bâtiment du Crédit Mutuel (ancienne laiterie) en foyer socio-éducatif, la réalisation de la 4è tranche du lotissement communal et enfin la réhabilitation et mise en conformité de l'église pour lequel Mlle MARTINO se passionna tout particulièrement.

Il salua le sérieux, la rigueur et la grande disponibilité dont a fait preuve Mlle MARTINO dans l'exercice de son métier, ce qui lui a valu le respect et l'admiration de tous les administrés de la commune ainsi que des élus. Il mit également l'éloge sur les excellentes relations de travail qu'il a pu avoir avec elle tout au long de cette période.

Tout en lui souhaitant de trouver son plein épanouissement et la réussite dans son futur poste, un cadeau sous la forme d'une lampe et un joli bouquet de fleurs lui ont été remis.

M. Pascal GASS, comptable du trésor de Bouxwiller ainsi que M. Bernard BRUMBTER, président de la Com-Com ont chacun également salué les bonnes relations de travail qu'ils ont pu avoir avec Mlle MARTINO, en insistant tout particulièrement sur la qualité du travail fourni.

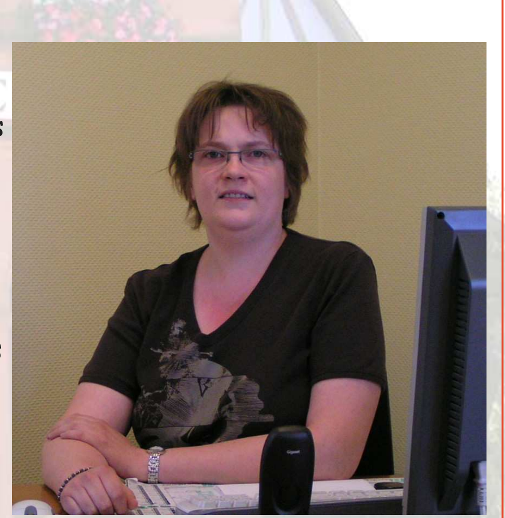
Très émue par toutes ces paroles et éloges à son encontre, Mlle Mylène MARTINO remercia toute l'assistance pour leur aimable présence à l'occasion de son départ, tout en assurant que son passage dans la commune d'Obersoultzbach restera toujours un évènement marquant de sa vie.
Le 1er avril dernier, Mlle Mylène MARTINO a ainsi pris, par voie de mutation, son poste à la mairie de SOULTZ-SOUS-FORETS comme responsable financier.



Depuis le départ de Mlle Mylène MARTINO, Mme Stéphanie LARIBI occupe le poste de secrétaire de mairie. Mme LARIBI est originaire de Weinbourg et assure les horaires et permanences sans changement.

Nous souhaitons toutes et tous une bonne continuation à Mlle Mylène MARTINO, et une cordiale bienvenue à Mme Stéphanie LARIBI.

M. le Maire, Chers élus et habitants d'Obersoultzbach,



Les dix années passées à Obersoultzbach ont été une véritable satisfaction pour moi, tant sur le plan professionnel que sur le plan relationnel. L'accueil réservé par les collaborateurs et les habitants d'Obersoultzbach a été exceptionnel. Le temps passe, trop vite parfois, et un autre chapitre du Grand Livre de la Vie s'est tourné comme je le disais si bien lors de la soirée du 25 mars dernier. Non sans émotions et la tête remplie de souvenirs, j'ai pris la direction du Nord de l'Alsace pour mes nouvelles fonctions.
Merci à M. Richard MULLER, à Mme Edith HILD et à M. Jean-Louis FRITZINGER,
Merci également à l'ensemble des élus, enseignants et aux associations du village pour leur collaboration,
Merci à Mme WENDLING Patricia et à M. HARTER Jean-Jacques,
Merci à mes collègues et collaborateurs du Pays de Hanau,
Bon courage et beaucoup de réussite à Stéphanie.
Merci à vous tous.
Au plaisir de vous revoir à Soultzbach !
Sincèrement,
Mylène MARTINO

▶ LES ENFANTS EN VOITURE

VOUS LES AIMEZ, ALORS ATTACHEZ –LES !!!

Les enfants de 0 à 10 ans doivent toujours voyager dans un siège adapté à leur âge, leur poids et leur morphologie. Les accidents de la circulation représentent la première cause de mortalité chez les enfants de moins de 10 ans.
Beaucoup de ces drames pourraient être évités si le bon sens et la loi étaient respectés.

À 50 km/h, en cas de collision, l'enfant non attaché encourt les mêmes risques que s'il tombait du quatrième étage.

Réglementation en vigueur

UN SYSTÈME DE RETENUE SPÉCIFIQUE OBLIGATOIRE DE 0 À 10 ANS

L'obligation d'attacher les enfants de moins de 10 ans lors d'un déplacement en automobile est en effet en vigueur en France depuis le 1er janvier 1992.

Décret du 29 novembre 2006, totalement effectif au 1er janvier 2008.
Depuis le 1er Janvier 2008, vous êtes passible d'une amende de 135 euros si votre enfant n'est pas attaché par le biais d'un dispositif adapté à son poids et son âge, et s'il n'est tout simplement pas attaché par la ceinture de sécurité du véhicule.

Rappelons que le Code de la route (art. R.412-1 et suivants) rend obligatoire le port de la ceinture de sécurité pour le conducteur, comme pour les autres passagers, à l'avant et à l'arrière des véhicules de moins de 3,5 tonnes.

Attention, cette obligation s'étend à :
- tous les occupants des véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 t équipés de ceinture ;
- tous les occupants de véhicules de transport en commun de personnes, autocars et autobus de plus de 3,5 t.

Faute de pouvoir être maintenus par une ceinture, les enfants doivent être transportés au moyen d'un dispositif de retenue.

Vous devez également savoir qu'il est interdit de transporter des enfants de moins de 10 ans aux places avant de tous les véhicules, sauf si l'enfant est installé dos à la route dans un siège prévu à cet usage, ou s'il y a impossibilité de procéder autrement.

Selon l'âge et le poids de l'enfant

Il est impératif de faire voyager un enfant dans un siège adapté à son âge, à son poids et à sa morphologie.
La norme européenne distingue cinq groupes correspondant au poids de l'enfant : 0, 0+, 1, 2 et 3.

Groupe 0 : de la naissance à 10 kg



Votre bébé sera protégé en voyageant dans **un siège placé dos à la route**, à l'avant ou à l'arrière de la voiture, qui lui offrira une protection maximale encas de choc frontal.

Attention : si vous choisissez de le placer à l'avant, il est impératif de désactiver le système de protection par coussin gonflable (airbag).



*Pour les nourrissons, vous pouvez opter au besoin pour **un lit nacelle.** Disposez-le parallèlement au dossier de la banquette arrière et fixez-le par des sangles aux points d'ancrage des ceintures de sécurité.*

Groupe 0 + : de la naissance à 13 kg



Ce siège est une version surdimensionnée du précédent.
Il permet de transporter l'enfant dos à la route, dans une position semi-allongée, et d'éviter ainsi les blessures des vertèbres cervicales en cas de choc frontal. Il doit être installé dans les mêmes conditions que le siège du groupe 0.
Un siège peut être homologué pour plusieurs groupes.
Par exemple, il existe des sièges répertoriés à la fois dans les groupes 0 et 1 qui accompagnent l'enfant de la naissance jusqu'à 18 kg.
Il s'agit de sièges-baquets, généralement dotés de harnais, qui s'installent dans un premier temps dos à la route. Mais quand l'enfant aura grandi, le siège pourra être disposé face à la route, afin qu'il ne soit plus gêné par la proximité du dossier du siège avant.

Groupe 1 : de 9 à 18 kg

À ce stade de son développement, l'enfant se tient bien assis et peut résister aux forces qui le propulsent vers l'avant lors d'un freinage.
Vous allez pouvoir l'installer dans **un siège doté d'un harnais (siège-baquet) ou dans un siège avec tablette de protection (siège à réceptacle)** qui présente l'avantage de pouvoir être fixé aux deux points d'ancrage de la ceinture médiane.

Groupe 2 (15 à 25 kg) et groupe 3 (22 à 36 kg)




La taille et la corpulence de l'enfant ne lui permettent plus d'être confortablement assis et sanglé dans un siège correspondant au groupe précédent. Il sera plus à son aise installé sur **un siège** ou **un coussin rehausseur** qui l'accompagneront jusqu'à ses 10 ans.

- Comme en toute situation, vous êtes responsables de la sécurité de votre enfant en voiture.
  Même si votre enfant s'oppose à un système de sécurité en voiture, vous devrez être fermes et lui faire comprendre qu'il n'a d'autres choix que celui de la sécurité.

- Lorsque vous achetez un siège auto, prenez le temps de le prendre en main, d'en éprouver le mode d'emploi, ne prenez pas le risque (surtout pour vos nerfs) de l'utiliser sans en connaître le mode d'attaches...

- Il faut savoir que 40 % des accidents mortels chez l'enfant passager surviennent lors de trajets inférieurs à 3 kilomètres.

Un choc à seulement 8km/heure peut causer la mort d'un enfant non attaché !!!

Une homologation obligatoire

Attention, vous ne devez en aucun cas céder à la tentation d'utiliser un siège ou un coussin de la maison.
Bien que plus économique, cette solution est dangereuse et totalement inefficace pour votre enfant. Elle s'apparente à une absence totale de dispositif.

- Les lits nacelles, sièges et rehausseurs doivent avoir reçu un visa d'homologation qui vous apporte l'assurance d'acheter un équipement répondant aux normes de sécurité édictées par la réglementation européenne pour ce type d'utilisation. Vérifiez donc la présence de l'étiquette attestant que le fabricant a bien obtenu cette homologation.

Cette étiquette comporte plusieurs indications.

T.T
UNIVERSEL
E2
0 -18 kg Y
ECE R44/03
03 1025

La mention « universelle » indique que le produit convient à tous les véhicules.
Figure ensuite la gamme de poids des enfants à laquelle est destiné le dispositif (ex. : 9 à 26 kg).
Entourée d'un cercle, la lettre E signifie qu'il est conforme à la norme européenne.
Le nombre qui suit ce marquage correspond au pays qui a délivré l'homologation (2 pour la France).

Quelques exceptions et dérogations

- Les dispositifs de retenue ne sont pas obligatoires dans les taxis.
- Un enfant de moins de 10 ans peut utiliser une ceinture de sécurité, à condition que sa taille soit suffisante pour faire passer la sangle sur son épaule et non sur le cou.
- La présence d'un enfant assis à l'avant est autorisée lorsque le véhicule ne dispose pas de banquette arrière ou si celle-ci est déjà occupée par des enfants de moins de 10 ans ou encore si le siège arrière n'est pas équipé de ceinture de sécurité.

Quelques conseils d'achat

- Ne vous précipitez pas sur la première promotion venue.
- Prenez connaissance des recommandations éventuelles du constructeur de votre véhicule qui figurent dans le manuel d'utilisation. Celles-ci sont obligatoires depuis le 1er octobre 2002 pour toutes les voitures neuves. Des dispositifs de fixation Isofix normalisés équipent aujourd'hui certains véhicules. Ils facilitent la fixation des sièges enfants et offrent une plus grande sûreté d'installation.
- Prenez le temps d'étudier le fonctionnement des articles proposés en magasin, comparez, faites essayer le siège à votre enfant pour tester son confort, optez pour celui qui vous paraît présenter le rapport commodité/ sécurité correspondant le mieux à vos besoins, en vous assurant bien qu'il peut être installé dans votre véhicule.
- Après votre achat, n'attendez pas le dernier moment pour procéder à l'installation. Faites-le calmement, en prenant le temps nécessaire pour suivre rigoureusement les indications du fabricant.

► PREPARER UN GRAND DEPART

Un long trajet mérite que vous preniez le temps de vous y préparer et de vérifier l' état de votre véhicule. Les routes surchargées des départs en vacances constituent de sérieuses épreuves pour le couple voiture-conducteur.
Voici quelques conseils pour les affronter au mieux.



1- Faites le bilan santé de votre auto

Attention, à l'approche des vacances, les garagistes sont généralement « surbookés »
Dès lors, si votre voiture approche le kilométrage imposant la révision préconisée par le constructeur (mieux vaut « devancer l'appel », qu'attendre le retour des vacances) ou si elle présente de petites ou de grosses défaillances que vous ne pouvez corriger vous-même, n'attendez pas qu'il soit trop tard pour prendre rendez-vous.
Pas besoin d'un garagiste, en revanche, pour les opérations qui suivent. Elles ne réclament pas de connaissances mécaniques particulières, juste un peu de votre temps.

♦ **Vérifiez vous-même les pneumatiques :**
La vérification la plus importante concerne vos pneumatiques. Longs trajets autoroutiers à allure soutenue, voitures lourdement chargées, conditions climatiques changeantes… se chargent en effet de les mettre à rude épreuve sur la route des vacances.
Une usure trop importante se repère grâce aux témoins disposés au fond des sculptures. Si ces témoins affleurent, le pneu est à changer impérativement. L'emplacement des témoins est indiqué sur le haut du flanc par l'inscription "TWI".
Un long parcours à haute vitesse avec un pneu sous gonflé et c'est l'éclatement assuré ! Vérifiez la pression de tous les pneus.
Pensez à la roue de secours et au cric !

♦ **Contrôlez tous les niveaux :**
Et pour être sûr de ne rien oublier, consultez cette check-list. Quand vous en aurez coché toutes les cases, vous aurez pratiquement l'assurance que votre auto ne vous lâchera pas, l'assurance également d'avoir fait ce qu'il fallait pour votre sécurité et celle de vos passagers.

□ Huile moteur
□ Liquide de frein
□ Liquide de refroidissement
□ Liquide de lave-glace (liquide anti-moustique recommandé)
□ Usure et tension des courroies
□ Fonctionnement du ventilateur (moteur au ralenti, il doit se mettre en route après quelques minutes)
□ Etat et pression des 5 pneus
□ Etat des balais d'essuie-glace (ils doivent être changés tous les ans)
□ Usure des plaquettes de frein
□ Fonctionnement des phares (s'ils ne s'ajustent pas automatiquement en fonction de la charge, pensez à les mettre en position « pleine charge »)
□ Fonctionnement des clignotants
□ Fonctionnement des feux stops
□ Fonctionnement des feux de détresse (warning)
□ Nettoyage soigné du pare-brise (intérieur et extérieur)

♦ **Vérifiez l'état de vos amortisseurs :**
Ils sont l'autre lien entre vous et la route. Au même titre que celui de vos pneumatiques, l'état des amortisseurs de votre voiture influe directement sur sa tenue de route, à plus forte raison lorsqu'elle est fortement chargée.
Des amortisseurs usés rallongent considérablement les distances de freinage. Ils perturbent également le fonctionnement de l'ABS car ils n'arrivent plus à empêcher les roues de rebondir sur les grosses déformations de la chaussée.
Rouler avec des amortisseurs fatigués se traduit aussi par des plongées excessives au freinage et par des prises de roulis plus marquées en courbe. Si vous constatez l'un ou l'autre de ces comportements nocifs pour votre sécurité, faites vérifier vos amortisseurs chez votre concessionnaire. Attention, les amortisseurs se changent toujours par paire !

2- Un trajet étudié

Préparez votre itinéraire et gardez une feuille de route à portée de main. Si vous y avez accès, servez-vous d'internet. Un GPS portable étant le top si votre budget vous le permet. Laissez-vous une marge dans les horaires, pour pouvoir faire des arrêts improvisés : points de vue, châteaux…Prévoyez au minimum un arrêt d'environ 15 min toutes les deux heures. Tout comme vous, votre mo-

Toutes les deux heures, une pause s'impose !

teur appréciera un peu de repos. Programmez la pause déjeuner aux heures les plus chaudes 5entre 13 et 15 heures). Essayez de partir un jour de semaine plutôt que les week-ends, toujours très encombrés. Le site de Bison Futé vous donnera toutes les précisions sur les conditions de circulation.

3- Un conducteur en forme

Ne partez pas sans avoir passé une bonne nuit de sommeil (minimum sept heures). Il vaut mieux prendre la route tôt le matin, plutôt que le soir après une journée de travail.

4- Des passagers sereins

Si vous partez avec un bébé, regroupez : tétines, doudou, biberons, petits pots, couches, vêtements de rechange dans un petit sac. Tous les enfants doivent être installés dans des sièges adaptés. Pour les occuper, prévoyez des livres ainsi que des jeux.
Une glacière facilement accessible à l'arrière du coffre avec de l'eau fraîche, des fruits et des coupe-faim se révélera vite indispensable.

5- Chargez correctement le coffre



Une voiture mal chargée est une voiture dangereuse
Le comportement d'une voiture est fortement altéré par la charge. Les distances de freinage s'allongent, les reprises sont plus laborieuses et les mouvements parasites de la caisse s'accentuent. Inutile donc d'en rajouter en chargeant votre voiture n'importe comment.

Chargez correctement votre voiture
Si possible, et pour ne pas effectuer ce chargement dans la fébrilité du départ, chargez votre voiture la veille.
Placez les grosses et lourdes valises dans le fond du coffre et veillez à ne pas laisser à l'intérieur des objets de première nécessité. Vous les calerez avec des sacs souples afin que rien ne bouge.
Si le coffre est plein, positionnez les derniers sacs au pied des sièges arrière.
Surtout, ne placez jamais d'objets lourds sur la plage arrière. En cas de choc, ils se transformeront en autant de dangereux projectiles qui iront heurter violemment la nuque ou la tête de vos passagers.
Vous pouvez opter pour un coffre vde toit qui ne devra pas être surchargé.

6- Les imprévus anticipés

En cas d'arrêt inopiné, faites toujours descendre vos passagers du côté droit et mettez-les à l'abri, soit derrière les glissières, ou le plus loin possible de la chaussée. Demandez de l'aide à la plus proche borne d'appel. Située à un km maxi, elle signale exactement la position et le sens de circulation d'où vient l'appel. En dehors de l'autoroute, composez le 112. Enregistrez votre N° d'assistance auto sur votre portable. En cas de situation d' urgence , fixez du regard la direction souhaitée et non l'obstacle que vous voulez éviter. La voiture ira où votre regard la guidera. Si votre moteur surchauffe , ne débouchez jamais le radiateur de suite.

7- A prévoir

- Pensez à faire le plein et à charger le véhicule de préférence la veille.
- Emportez aussi : une trousse de premiers soins, un brumisateur qui rafraîchit efficacement, des mouchoirs en papier, de l'essuie-tout, une lampe torche, un mini extincteur. Un triangle de présignalisation et un gilet réfléchissant sont obligatoires. Confiez un double de vos clés à un passager.

IMPORTANT

Ne consommez surtout pas d'alcool et évitez certains médicaments qui « endorment »
Arrêtez-vous au moins 10 à 20 mn toutes les deux heures ou dès que vous ressentez des crampes, crispations ou picotements oculaires. Ne conduisez jamais plus de six à huit heures par tranche de 24h.
Evitez surtout de vous mettre au volant avec des tongs ou autres sandales qui pourraient rester coincées dans les pédales.
Une chemise claire vous protègera également plus efficacement du soleil qu'un tee-shirt et préférez un pantalon en coton à un jean.
Si vous partez à l'étranger, renseignez-vous également sur la règlementation en vigueur.



▶ LES BÉBÉS DE L'ANNÉE 2010



▶ Chasse aux œufs

En ce samedi 30 avril 2011, le terrain de jeux d'Obersoultzbach fut le théâtre d'une chasse très singulière !!







En effet, un bien étrange **léporidés** blanc à grandes oreilles a parsemé le terrain d'œufs de sa production, à la grande joie des chasseurs en herbe auxquels il avait donné RDV ce jour là.

Au terme de la récolte, les chasseurs ont accepté de restituer leurs butins moyennant une récompense sous forme de chocolat, c'était de saison me direz-vous.





L'après-midi se termina autour d'un goûter, dans une convivialité bonne enfant, et fut immortalisé par une magnifique photo de groupe autour de l'indéfinissable mammifère blanc à grandes oreilles.





Après-midi récréatif organisé par le Comité des Parents d'Elèves du RPI

► REPRESENTATIONS THEATRALES

La classe de CP/CE1 et la classe CE2/CM1 ont monté 2 pièces : la première pièce se nomme « Ainsi va la vie » la deuxième, « Verte ».
Tous les mardis matins, nous avons répété avec Muriel qui est une comédienne.
Nous avons répété et on a présenté la pièce au public à Obersoultzbach dans la salle polyvalente.



Les CE2/CM1 se sont inspirés d'un livre de Marie Desplechin : Verte. Nous avons d'abord lu ce livre, il est long mais l'histoire est bien racontée. Le livre raconte l'histoire de Verte qui est une petite fille et aussi une sorcière mais Verte n'aime pas être sorcière. Sa grand mère, Anastabotte, lui donne des cours de sorcellerie.
Elle lui montre le tour de l'ombre bleue.



Sa mère, Ursule, a quitté Gérard, le père Verte.
Grâce à ses pouvoirs et à son ami Soufi, Verte le retrouvera et la famille sera de nouveau réunie. Il y a aussi une petite histoire d'amour entre Verte et Soufi.

En tout nous avons présenté notre pièce 3 fois !
On est allé 2 fois à Meisenthal.
La première fois qu'on est allé à Meisenthal, on a présenté notre pièce de théâtre à des comédiens de la compagnie « Annibal et ses Éléphants ». Ensuite les comédiens nous ont présenté 3 sortes de jeux théâtraux, le premier jeux était de faire des statues, le deuxième jeux était de faire une petite histoire, le troisième était de faire du théâtre de rue. La deuxième fois qu'on est allé à Meisenthal, nous avons présenté notre spectacle pendant le festival « Demandez–nous la Lune ». Ensuite nous avons pu profiter d'autres spectacles.

Enfin, nous avons joué notre pièce devant le public d'Obersoultzbach. Il y avait beaucoup de monde ! Certains d'entre-nous avaient un peu le trac, heureusement tout s'est bien passé. Le public a trouvé le médecin très drôle.





► CLASSE DE DECOUVERTE

La classe du CE2/CM1 est allée en classe de découverte à Aubure, du 10 au 15 avril 2011.



Le 1er soir, on s'est installé dans nos chambres. Il fallait faire son lit soi-même. Certains d'entre-nous dormaient en haut dans des lits superposés.



La visite des trois châteaux de Ribeauvillé



Un matin au centre, le bus nous attendait pour aller à Ribeauvillé. On a fait une promenade jusqu'au 3 châteaux.
Puis on est allé dans un château pour pique-niquer. Et après, nous sommes montés sur le donjon où on nous a raconté la légende de Léon et de Jean.

La légende de Saint Ulrich

Il était une fois deux frères qui s'appelaient Léon de Saint Ulrich et Jean du Girsberg.
Tous les matins, Jean tirait sur le volet avec sa flèche pour réveiller Léon et pour aller à la chasse.
Mais un jour, les deux frères se disputèrent parce qu'ils étaient tombés amoureux d'une serveuse. Ils se donnèrent des gifles et ils partirent chacun de leur coté, déshonorés.
Le lendemain matin, pour se réconcilier, Léon voulut réveiller Jean. Mais, malheureusement, Jean ouvrit son volet et reçut la flèche de Léon en plein cœur. Jean mourut.
Depuis ce jour, le fantôme de Léon crie dans les bois son désespoir.

Les photogrammes et l'écriture à la plume

Un autre jour, nous avons fait des photogrammes et on a écrit comme au moyen-âge.
Des photogrammes, ce sont des images faites en chambre noire avec du papier photographique et des produits chimiques. Il fallait d'abord chercher des objets puis les poser sur du papier spécial et ensuite plonger le papier dans du révélateur. Nous étions dans le noir avec juste une petite lumière rouge.



Pour écrire comme au moyen-âge, nous avions des plumes et de l'encre de Chine. Ce n'était pas facile au début. Nous avions les mains toutes noires à la fin !







▶ Ordures ménagères :

Votre commune fait partie des 75 communes du Smictom de la Région de Saverne qui a en charge la collecte et le traitement de vos ordures ménagères. Pour limiter les hausses constantes du coût d'enlèvement des déchets ménagers et permettre à chacun de valoriser son effort de tri et de prévention des déchets, le service de collecte des ordures ménagères va changer.
Le Smictom a décidé la mise en œuvre de la redevance incitative (RI) d'enlèvement des OM et d'un programme local de prévention des déchets. Il répond en cela à la réglementation française (lois Grenelle) qui impose aux collectivités de réduire les ordures ménagères de 7% dans les 5 ans à venir.

La redevance incitative, pour quoi faire ?
Le principe d'une facturation incitative est d'établir votre facture en fonction de la quantité de déchets que vous avez produits. L'objectif est de réduire sensiblement la quantité d'ordures ménagères incinérées en améliorant encore la qualité du tri des emballages et en donnant les pistes de prévention des déchets.
Comment ça marche ?
Le Smictom a opté pour une **facturation proportionnelle au volume** de la poubelle (80 litres, 140 litres, 240 litres ou + pour les collectifs),

La Redevance Incitative, qu'est-ce que c'est ?

Pour cela, l'ensemble des foyers sera équipé d'une nouvelle poubelle à **couvercle orange** pour les ordures ménagères résiduelles, identifiée par une puce électronique. Ces poubelles seront mises gratuitement à disposition des usagers, le Smictom en restant propriétaire. Chaque foyer pourra choisir la capacité de sa poubelle en fonction de la composition du foyer, selon la grille suivante :

Taille du foyer	Volume du bac
1 à 3 personnes	80 litres
2 à 5 personnes	140 litres
4 personnes et +	240 litres
collectifs	770 ou 1100 litres

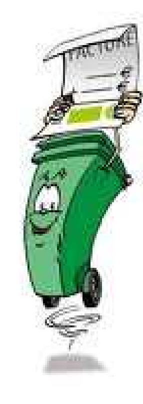
Pour favoriser la réduction des ordures ménagères, le Smictom prévoit également la mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte sur l'ensemble du Smictom, pour améliorer le tri et le recyclage des papiers-cartons et flaconnages plastique. Une nouveauté : les emballages métalliques seront également collectés dans la poubelle de tri. Les anciennes poubelles pourront être réutilisées à cette fin, un autocollant jaune vous sera fourni pour apposer sur le couvercle. Pour le verre, les points d'apport volontaire (conteneurs) sont maintenus et seront renforcés.

Le Programme Local de Prévention

Ce programme est élaboré pour vous aider à réduire vos déchets. La première action concrète sera la proposition de formations au compostage domestique, dès cet automne. En effet, les déchets fermentescibles (que l'on peut composter) représentent 1/3 du poids de la poubelle d'ordures ménagères. A cette occasion, vous pourrez acquérir un composteur en bois à prix réduit, subventionné par le Smictom.

bientôt des changements





Consommer différemment pour réduire ses déchets permet aussi de réduire ses dépenses ! C'est un changement qui s'opère sur notre territoire au profit d'un but qui nous implique tous : préserver l'environnement !
Pour vous aider à réduire vos déchets, le Smictom met en place un **programme de prévention** dont vous trouverez les détails sur notre site internet www.smictomdesaverne.fr.

Les bons gestes du tri des emballages

Pour la **poubelle « jaune »** : triez les papiers et cartons, tous les flacons plastiques (sans oublier les produits de salle de bain) et les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium).

1) Ecartez : blisters, pots de yaourt, barquettes ainsi que sacs et films en plastique.

2) Ne rincez pas et n'enlevez pas les étiquettes ; un vidage soigneux suffit ; inutile de gaspiller l'eau.

3) Les ustensiles en métal (poêles, casseroles, …) vont en déchèterie ne les mélangez pas avec les boîtes de conserve et les cannettes.

4) Dans la poubelle jaune jetez les emballages en vrac sans les enfermer dans un sac.

5) Un doute ? Jetez dans la poubelle des ordures ménagères ; une erreur de tri augmente les frais et risque d'envoyer une benne complète à l'incinération.

6) Une démotivation passagère ? ***Dites vous que vos efforts valent la peine :***

Vous limiterez le montant de votre facture d'ordures ménagères

Vous préserverez les ressources naturelles : en 2008, 16,9 millions de tonnes de matières premières recyclées ont été utilisées en France. Cela représente 43% de la production de verre, papier, cartons, plastiques et métaux.

Les étapes de mise en place de la redevance incitative

De septembre 2011 à mars 2012 :

Campagne de sensibilisation et réunions publiques d'information sur la redevance incitative et la prévention des déchets sur l'ensemble du Smictom.

Enquête et distribution en porte-à-porte des bacs « oranges » pour les ordures ménagères en fonction de votre choix de capacité et des autocollants permettant d'affecter votre ancien bac à la collecte sélective.

Novembre 2011 :

Démarrage de la collecte sélective et de la facturation incitative fictive sur la zone test (ville de Saverne et communauté de communes de Marmoutier)

Généralisation de ces prestations au fur et à mesure de la distribution des bacs identifiés.

Mais votre facture réelle sera calculée selon le système actuel jusqu'au 30 juin 2012.

1er juillet 2012 :

Début de la facturation incitative sur l'ensemble du Smictom

DES SUBVENTIONS POUR VOS TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement ou réaliser des travaux d 'économie d'énergie?
Le programme « Rénov'habitat 67 » du Conseil Général du Bas-Rhin peut vous concerner !

Le Conseil Général du Bas-Rhin et l'Agence nationale de l'habitat ont mis en place un Programme d'Intérêt Général, le PIG Rénov'habitat 67 pour soutenir les travaux de réhabilitation des logements dans le parc privé.
Sont visés plus particulièrement les travaux les plus efficaces et qui permettent de diminuer notablement la facture de chauffage. Ces travaux peuvent notamment concerner: l'isolation des combles ou des murs et le remplacement de la chaudière.

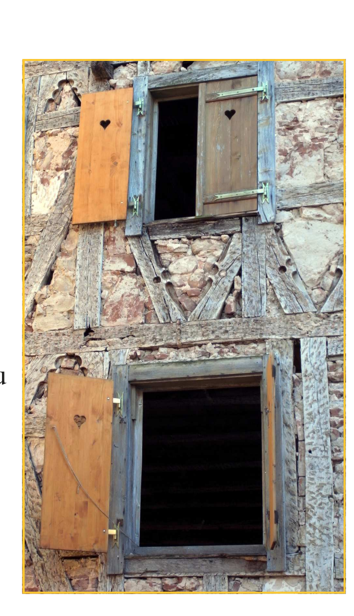
Dans ce cadre des subventions sont possibles sous certaines conditions (maison plus de 15 ans, conditions de ressources dans certains cas, travaux réalisés par des professionnels, ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier…),ainsi qu'une avance des subventions par PROCIVIS au fure et à mesure de l'avancement des travaux, des prêts à taux 0% (éco prêt ou prêt mission sociale de PROCIVIS), avantages fiscaux,….
La Communauté de Communes du Pays de Hanau, a choisi de participer également à hauteur de 10% au subventionnement de ces travaux.


Une équipe d'animation est missionnée par le Conseil Général sur le territoire pour vous aider à monter <u>gratuitement</u> vos projets.

L'équipe **URBAM CONSEIL** est à votre disposition pour vous informer, vous conseiller, vérifier la recevabilité de votre demande et vous aider à constituer votre dossier de subventions.
Vous pouvez les rencontrer, sans aucun engagement, lors **d'une prochaine permanence** sur le secteur (calendrier affiché en mairie), ou les contacter au **03 29 64 45 16 ou pig67@urbam.fr**

Des subventions sont également disponibles pour des travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées : élargissement de porte d'entrée, suppression de marches, construction d'une rampe d'accès, mise en place d'un monte personne, aménagement d'une douche à fond plat. Pour tout renseignement contacter la Maison Départementale des Personnes Handicapées à Strasbourg (MDPH) : 0 800 747 900)


TRAVAUX DE VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI



Pour sauvegarder l'identité et le charme de nos villages anciens, la Communauté de Communes du Pays de Hanau et le Conseil Général subventionnent également les travaux de valorisation des maisons anciennes (avant 1900) : toiture, ravalement de façade, remplacement d'ouvrants…

De plus, la Communauté de Communes du Pays de Hanau soutient l'utilisation d'isolants naturels, à travers l'appel à projets « De l'écologie dans mon colombage ».

Renseignez-vous avant tout démarrage de travaux : au 03 88 71 39 62 (ligne directe) ou par courriel à habitat@pays-de-hanau.com.

POLITIQUE DE VALORISATION DES PATRIMOINES BATIS TRADITIONNELS

CONSEILS GRATUITS AUX PARTICULIERS ET AUX COLLECTIVITES



Dans le cadre de sa politique de préservation et de valorisation du patrimoine bâti traditionnel, et avec le soutien technique du Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, et le soutien financier de la Région Alsace et du Département du Bas-Rhin :
La Communauté de Communes du Pays de Hanau met à votre disposition une mission d'accompagnement à la préservation et à la valorisation du patrimoine bâti traditionnel sur son territoire.

Pour vous accompagner et vous soutenir dans vos projets de travaux sur le patrimoine bâti.

- **réfection des façades, toitures et abords des bâtiments**
- **modification des dépendances**
- **restructuration de l'organisation du logement**
- **extensions**

Pour mettre en œuvre ces actions, une architecte, chargée de mission patrimoine bâti, est présente au sein du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.
Elle intervient, auprès des particuliers et des collectivités. Elle vous accompagne en amont des projets, dans la définition des choix à faire pour la mise en place d'opérations de rénovation, d'extension, de valorisation de vos bâtiments anciens.

Votre bâtiment date d'avant 1948, ou est situé au centre d'un village ancien

POUR VOUS AIDER A METTRE EN PLACE VOTRE PROJET CONTACTEZ:

Parc Naturel Régional Des Vosges du Nord
Aurélie WISSER – chargée de mission patrimoine bâti

Tel. direct : 03 88 01 47 37
Tel. standard : 03 88 01 49 59
Fax : 03 88 01 49 60
Adresse : SYCOPARC,
Le château, Maison du Parc,
BP 24, 67290 La Petite Pierre
a.wisser@parc-vosges-nord.fr
http://www.parc-vosges-nord.fr





Tel. : 03 88 71 31 79
Fax : 03 88 71 32 20
Maison de l'Intercommunalité
10 Route d'Obermodern
67330 BOUXWILLER

▶ ANIMATIONS JEUNES PAYS DE HANAU

MINI STAGE ET TOURNOI



DATES	THEME	LIEU	TARIFS
26,27 et 28 juillet	Mini Stage Tir à l'Arc Sarbacane 10/14 ans	GYMNASE NEUWILLER LES SAVERNE	15 euros
16 et 18 août	Découverte ou Redécouverte du BASQUET 8 ans et plus	GYMNASE INGWILLER	5 euros Repas tiré du sac
22 au 25 août	New sports Kindball/ Ultimate/ Baseball/ Sarbacanne 8 ans et plus	CENTRE PIERRE DE COUBERTIN	10 euros la semaine 2 euros la 1/2 journée

SORTIES ET ANIMATIONS

DATES	THEME	LIEU	TARIFS
13 juillet	Sortie Accrobranche Baignade 12 ans et plus	DÉPART INGWILLER ET BOUXWILLER	10 euros - repas tiré du sac
25 juillet	Bowling 10/14 ans	DÉPART INGWILLER ET BOUXWILLER	10 euros 1/2 journée
18 au 22 juillet	Et si on faisait le tour Du monde 4 jeux pour découvrir le monde	MJC KIRRWILLER	65 euros La semaine
1er au 5 août	Voyage dans le temps	MJC KIRRWILLER	65 euros La semaine
8 au 12 août	Semaine micro fusée 5 jours la tête dans les étoiles	MJC KIRRWILLER	65 euros La semaine

DATES	THEME	LIEU	TARIFS
Du 09 au 13 août	SEMAINE OLYMPIADE Sarbacane, basket, kinball, bowling, handball, futsal, … 10-18 ans	PAYS DE HANAU	Forfait semaine : 30 euros Demi-journée : 4 euros sauf bowling : 12 euros
17 août	BOWLING 10-18 ans	DÉPART INGWILLER ET BIOUXWILLER	12 euros matinée
17 août	KINBALL 10-18 ans	CENTRE SPORTIF BOUXWILLER	4 euros De 14 à 16H
18 août	RANDONNEE Vosges du Nord 12-18 ans	DÉPART GARE INGWILLER	5 euros De 10 à 17H Repas tiré du sac

CAMPS ET SEJOURS

DATES	THEME	LIEU	TARIFS
Du 04 au 11/07 Et Du 11 au 18/07	CAMP LAC NOIR 8-14 ans	LAC NOIR A ORBEY	Semaine Equitation : 280 euros Semaine Sports de montagne : 310 euros
Du 05 au 09/07	SEJOUR PECHE 12-18 ans	LAC DE MADINE CAMPING	110 euros le séjour
Du 18 au 21/07 Et Du 21 au 24/07	RAID AVENTURE 10-13 ans Et 14-18 ans	TERRITOIRES : SAVERNE, BRUMATH, PAYS DE HANAU ET ZORN	35 euros le séjour Réunion d'information le 07/07 au SAJ
Du 26 au 28/07 Et Du 28 au 30/07	MINI CAMP VOILE 10-18 ans	MARCKOLSHEIM	50 euros le séjour
Du 02 au 05/08	CAMP SAC'ADOS 11-14 ans	OBERNAI MONT ST ODILE, BARR,	40 euros le séjour
Le 19 et 20 août	MINI CAMP PECHE 12-18 ans	SELTZ	25 euros les 2 jours

Des semaines découvertes à la MJC de KIRRWILLER sont également proposées tout au long du mois de juillet. L'inscription est à la semaine de 9à 18H avec service d'un repas livré par traiteur.

Contenu : Ateliers découverte culturels et artistiques, jeux de société, activités sportives divers, piscine, VTT, activités scientifiques, etc. - 65 euros/semaine sauf semaine du 14/07 : 55 euros/semaine.

Pour les informations et modalités d'inscription, contactez le

Service Animation Jeunesse du Pays de Hanau

10 Route d'Obermodern - 67330 Bouxwiller - Tél : 03.88.89.21.39
Courriel : animationjeune@pays-de-hanau.com



► L'IMMATRICULATION DES SCOOTERS

Depuis le 1er janvier 2011, tout scooter 50 cm3 et cyclomoteur circulant sur route devra être immatriculé. Et mieux vaut ne pas faire le malin : circuler avec un scooter non immatriculé est passible d'une amende de 4ème classe, qui peut vous amener dans le pire des cas à débourser la modique somme de 750 euros…



Cette décision, fait suite à la création du *Système d'Immatriculation des Véhicules* (*SIV*) le 15 avril 2009. Elle concerne tous les scooters et cyclos, qu'ils aient été achetés neuf ou d'occasion. Le propriétaire d'un scooter 50 cm3 ou d'un cyclomoteur devra donc le faire immatriculer dans le courant de l'année 2011, dès lors qu'il souhaitera se déplacer avec son véhicule sur les voies ouvertes à la circulation.

Pour faire immatriculer un scooter, le propriétaire doit se rendre à la préfecture (ou Sous-préfecture). Suite à l'enregistrement des informations sur le deux-roues, l'administration lui délivrera un *Certificat Provisoire d'Immatriculation* (*CPI*) valable un mois. Un numéro de *SIV* (associé à vie du deux-roues) y apparaissant, le document permettra au véhicule de circuler immédiatement et en toute légalité. Le certificat d'immatriculation définitif sera envoyé par courrier au domicile, dans le mois suivant la demande.

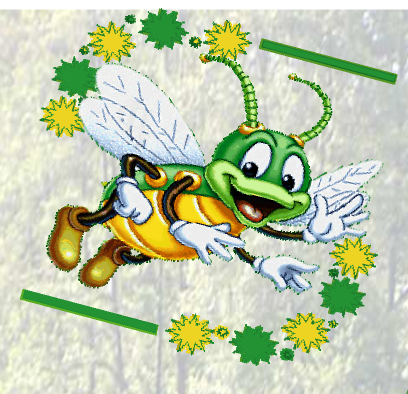
La procédure d'immatriculation en préfecture nécessite de fournir un ensemble de pièces justificatives dont voici la liste :

- formulaire de demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule;
- justificatifs d'identité et d'adresse (carte d'identité, facture d'électricité ou de gaz);
- justificatif de propriété (acte de vente ou facture établie par le vendeur);
- certificat de conformité original ou, à défaut, duplicata du certificat de conformité.

La plaque d'immatriculation, impérativement de couleur blanche, doit comporter le sigle européen et le symbole F (France).



▶ L'AGENDA



Le calendrier des manifestations du 2ème semestre 2011 à Obersoultzbach :

Août

Dimanche 21/08/2011	Tournoi de Football	A.S.L.C. d'Obersoultzbach
Samedi 27/08/2011	Tartes Flambées à **UTTWILLER**	Amicale des Sapeurs Pompiers du Soultzbach

Octobre

Dimanche 02/10/2011	MESSTI	A.S.L.C. d'Obersoultzbach
Dimanche 09/10/2011	Fête Paroissiale de Weinbourg	Paroisse de Weinbourg
Dimanche 16/10/2011	Sortie Pédestre	A.S.L.C. d'Obersoultzbach
Dimanche 16/10/2011	Repas du 3ème Age	Club du 3ème Age d'Obersoultzbach

Décembre

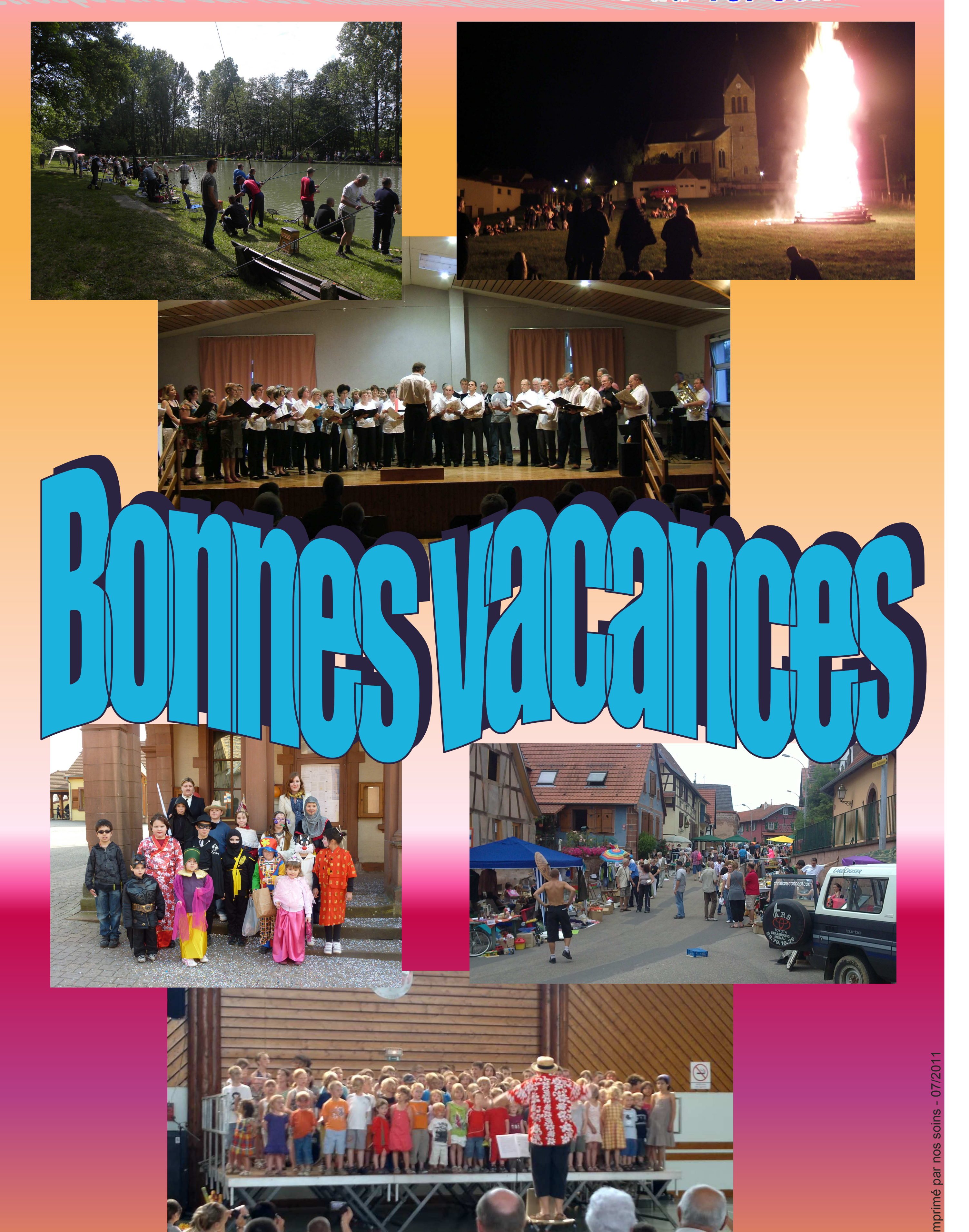
Samedi 03/12/2011	Repas de la Sainte Barbe	Amicale des Sapeurs Pompiers du Soultzbach
Dimanche 11/12/2011	Repas de Noël des Aînés	Commune d'Obersoultzbach

L'Association de Pêche et de Pisciculture

L'étang de pêche est ouvert **chaque dimanche après-midi de 14H00 à 19H00 jusqu'à fin octobre 2011** à toute personne souhaitant passer un agréable moment et taquiner la truite ou la carpe.
Le prix de la carte est de 10 euros.

ANIMATIONS

Rétrospective sur les manifestations du 1er semestre



LA MAIRIE